

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

LUTTER CONTRE LES PLASTIQUES DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA
SANTÉ - (N° 280)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 58

présenté par

M. Pahun

ARTICLE 5

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« acteurs publics et privés »,

les mots :

« personnes publiques et privées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.